

70 - Soutien au projet de développement culturel de la MJC de Palente - Avenant à la convention-cadre

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Conformément à son Schéma d'Orientation pour la Culture, la Ville de Besançon soutient les initiatives qui favorisent l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture, et prioritairement les publics qui, pour des raisons socioculturelles, sont les plus éloignés de l'offre et des pratiques artistiques et culturelles. Dans ce cadre, elle encourage les projets de développement mis en place par les Maisons de quartier afin de favoriser, dans un rapport de proximité avec les publics de leur quartier, l'expression de soi et l'ouverture à l'autre.

Créée en 1979, l'Association Maison des Jeunes et de la Culture de Palente constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier de Palente, mais également de la Ville de Besançon et de son agglomération.

La Bibliothèque municipale et la MJC de Palente, concourant à des missions similaires (démocratiser l'accès aux savoirs, former des citoyens actifs et responsables, promouvoir les valeurs humanistes, favoriser l'accès à des pratiques culturelles) entendent poursuivre et respecter leurs engagements communs inscrits dans la convention qui les lie autour de la lecture et de l'expression orale et écrite.

La Ville de Besançon souhaite soutenir et accompagner ce projet de développement de l'apprentissage de la langue à travers des actions visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle dans le domaine du livre et de la diffusion artistique au travers d'une programmation de spectacles «jeune public».

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter un soutien financier à hauteur de 12 500 € à la MJC de Palente et la passation d'un avenant à la convention cadre avec celle-ci.

En cas d'accord, la somme de 12 500 € sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 41000.

Les moyens ainsi alloués permettront de conforter les dispositifs d'animations principalement en direction des publics jeunes dans le cadre d'ateliers, de processus de lecture accompagnée et de diffusion artistique.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention d'un montant de 12 500 € en 2012,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant à la convention cadre avec la MJC de Palente.

«M. LE MAIRE : Pas de remarque. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.